



56^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – Dialogue interactif sur le rapport du HCDH sur les technologies nouvelles et émergentes

Intervention de S.E. M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

1 juillet 2024

Madame la Vice-Présidente,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Permettez-moi de remercier le BHCDH pour le travail de documentation minutieux réalisé par son équipe. Ce rapport dévoile une richesse de recommandations réalistes et de pistes à explorer pour mener à bien la transition numérique dans le plein respect des droits humains.

Il y a une génération, il était encore possible de croire en la promesse d'une liberté plus grande promue par les technologies numériques et notamment l'internet. Depuis lors, les mêmes technologies qui ont accéléré le partage d'informations, d'idées et d'opinions ont aussi contribué à aggraver surveillance et répression.

La recommandation du rapport pour la mise en place d'un service de conseil pour les questions digitales et les droits humains au niveau du Haut-Commissariat tombe à point nommé. A côté du rapport présenté cet après-midi, ma délégation est également reconnaissante pour l'étude de faisabilité qui a été réalisée sur un système numérique intégré pour les besoins du Conseil des droits de l'homme, née d'une recommandation de la co-facilitation par les missions de Bolivie et du Luxembourg en 2023. Enfin, conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président du Conseil, je continuerai ensemble avec les ambassadeurs de Gambie et de la République de Corée de consulter sur le rôle du CDH en matière de nouvelles technologies, intelligence artificielle et du fossé numérique.

Monsieur Campbell,

Quelles sont d'après vous les voix qui n'ont pas encore été assez entendues dans ce domaine ?

Je vous remercie de votre attention.

(253 mots)